

Association des éditeurs belges

Rapport d'activités

2022 - 2023

Assemblée générale du 8 juin 2023



Table des matières



Le mot du président	4
Chapitre 1 • Missions & services	7
1. Visibilité du secteur	7
2. Professionnalisation du secteur	14
3. Services au secteur	22
Chapitre 2 • Projets	33
1. L'ADEB et la promotion de la lecture	33
2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge	36
3. L'ADEB et le lobby	46
Chapitre 3 • Administration	55
1. Conseil d'administration	55
2. L'équipe	56
3. Membres	57
4. Cotisations 2024	57

Le mot du président



Le livre est notre métier, notre passion. Depuis son invention, le livre a été, durant plus de cinq siècles, un formidable outil pour promouvoir la connaissance, la culture, la science. Plus récemment, au siècle dernier, il s'est adressé aux enfants, aux adolescents. Il s'est ouvert à l'illustration, à l'image, à la bande dessinée, aux beaux-arts, à l'art de vivre, au voyage, au divertissement...

Dans la crise sanitaire récente, il a montré sa résilience, mais surtout son rôle essentiel dans nos sociétés confrontées à des bouleversements inédits. Les techniques nécessaires à sa fabrication ont évolué, mais l'objet reste inchangé : un objet qui permet ainsi aux contenus créés par des auteurs de connaître une large diffusion auprès des lecteurs. Au centre de ce processus qui relie l'œuvre d'un auteur à son lecteur, l'éditeur joue un rôle essentiel : choix des œuvres, conseils à son auteur, corrections, validation, fabrication, promotion, commercialisation, recherche de partenariat. Toutes des tâches nécessaires pour assurer la qualité de l'ouvrage ainsi édité, et sa diffusion.

“

Notre métier d'éditeur est aujourd'hui confronté à de multiples défis, qui trouvent leurs origines dans l'évolution de nos sociétés, dans l'évolution des marchés, ou simplement dans la tête de nos politiciens.



Mais notre métier d'éditeur est aujourd'hui confronté à de multiples défis, qui trouvent leurs origines dans l'évolution de nos sociétés, dans l'évolution des marchés, ou simplement dans la tête de nos politiciens. Ainsi, la réforme de la fiscalité des droits d'auteur et le projet de hausse de la TVA, qui menacent les équilibres fragiles auxquels les auteurs et les éditeurs sont soumis. Ainsi, la forte hausse des prix du papier, qui semble s'installer dans la durée et qui bouleverse nos modèles économiques. Ainsi, la vente de livres d'occasion qui crée de nouvelles habitudes d'accès aux livres, mais qui prive auteurs et éditeur de leur part de rémunération. Ainsi, l'émergence de l'intelligence artificielle, qui nous questionne sur le rôle de la création artistique, de l'imaginaire et des sciences humaines ou techniques.

Enfin, les résultats récents de l'étude PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire - 2021) nous rappellent que la maîtrise du français et de la lecture dans l'enseignement est un combat qu'il faut poursuivre afin que les élèves de notre communauté Wallonie-Bruxelles maîtrisent leur langue d'apprentissage, outil nécessaire à leur insertion dans une société chaque jour plus complexe. Il s'agit là d'un enjeu sociétal prioritaire, qui nécessite toute notre attention.

Tout au long de l'année écoulée, l'équipe de l'ADEB a assuré la gestion de tous ces dossiers avec maîtrise, dynamisme et professionnalisme. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée. Les enjeux futurs sont importants, mais nous savons pouvoir compter sur une équipe professionnelle et dynamique pour nous aider à les comprendre et à les affronter collectivement.

Simon Casterman



Chapitre 1 • Missions & services



Vitrine de l'édition professionnelle en Belgique francophone, l'Association des éditeurs belges (ADEB) regroupe les éditeur·ice·s, distributeurs et diffuseurs de livres belges de langue française, sur tous supports, en Belgique comme à l'étranger.

1. Visibilité du secteur

Cette visibilité du secteur est notamment assurée par...

Un site internet : adeb.be

Le site adeb.be propose du contenu variant selon le profil du visiteur : éditeur·ice, auteur·ice, journaliste ou libraire.

Outre une présentation de l'association, de ses missions et services et des conditions à remplir pour devenir membre, on y retrouve une F.A.Q. de l'édition, un agenda avec les rendez-vous de l'association à ne pas manquer, dont une liste des formations et coachings au programme. Des offres d'emplois, de stages et de services dans le secteur de l'édition y sont également renseignées.

Les membres de l'ADEB disposent d'un espace qui leur est dédié, dans lequel sont rangés notamment les différents modèles de contrat, le code des usages de la profession et des textes juridiques utiles.

À noter que l'ADEB gère également le site internet *Toutlemondelit.be*, dont elle assure les mises à jour régulières. Il en va de même pour la vitrine *wallonie-bruxelles-edition.org*. Elle collabore aussi avec ses homologues flamands au site *open-access.be*.

Un répertoire digital des éditeur·ice·s

Disponible sur le site de l'ADEB, le répertoire digital des éditeur·ice·s¹ de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été repensé afin de rencontrer les besoins des différents utilisateurs du site. Il reprend par exemple les coordonnées des maisons d'édition et une courte présentation de leur ligne éditoriale pour les auteur·ice·s cherchant à faire éditer un manuscrit. Et renseigne les coordonnées du diffuseur et du distributeur des éditeur·ice·s afin de faciliter la tâche aux libraires.

Une newsletter

L'ADEB informe régulièrement les membres de ses activités au moyen d'une newsletter, le « *Marque-page* ». Sa périodicité dépend des informations à communiquer puisque l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer.

Marque-Page se décline également en une version condensée de nos actualités (TVA, statistiques de l'édition...), adressée aux politiques, aux journalistes, aux éditeur·ice·s non-membres et à toutes celles et ceux qui y souscrivent.

¹ www.adeb.be/fr/adeb/repertoire-des-editeurs

Une présence sur les réseaux sociaux...

L'ADEB est présente sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).



1 200 abonnés



1 000 abonnés



1 000 abonnés

En son nom propre, et aussi parfois pour assurer une visibilité à certaines de ses actions, comme *Tout le monde lit* ou Wallonie-Bruxelles Édition.

L'ADEB dispose en outre d'une chaîne [Youtube](#) et d'un compte [GoogleMyBusiness](#). Elle apparaît désormais dans les recherches sur [Wikipédia](#)... et compte sur ses membres pour affiner la notice !

... et dans la presse

Les représentants de l'ADEB sont régulièrement sollicités pour partager le point de vue des éditeur·ice·s dans les médias. La Foire du livre de Bruxelles, l'opération *Tout le monde lit*, la publication des statistiques de l'édition restent des rendez-vous incontournables avec les médias pour parler de notre secteur.

L'ADEB a par ailleurs organisé une conférence de presse pour présenter aux médias le projet de distribution mutualisée des maisons d'édition belges francophones².

Plusieurs rencontres avec la presse sont également organisées tout au long de l'année via le « pôle » des attaché·e·s de presse.

² Plus d'information sur ce projet pages 18 à 21.



Un « pôle » d'attaché.e.s de presse


Dans le cadre du contrat de filière, l'ADEB et les Éditeurs singuliers ont obtenu un financement pour la mise en place d'une structure mutualisée d'attaché.e.s de presse pour les éditeur·ice·s belges francophones.


L'objectif : améliorer le rayonnement des œuvres belges et mieux concurrencer les éditeurs français (dont les ouvrages sont les principaux rivaux des productions belges sur les tables des libraires) qui disposent, pour la plupart d'entre eux, de moyens importants pour conquérir nos médias.


Les attaché.e.s de presse retenus pour constituer ce « pôle » sont Isabelle Fagot et Emelyne Bechet pour la partie « organi-


sation d'événements », Valérie Constant pour la partie « relations presse/médias » et Kévin Giraud pour la partie « communication via les réseaux sociaux ».

Plusieurs événements sont prévus afin de mettre en lumière nos différents secteurs éditoriaux. Ils s'adressent aux éditeur·ice·s belges de la Fédération dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions €.

 **Littérature & poésie** : cocktail d'inauguration au Salon des littératures singulières le 23 juin 2023 aux Écuries royales du Palais des Académies ; conclusion d'un partenariat avec Le Soir et La Première (RTBF) ;

 **Lectures de vacances & littérature de voyage** : un catalogue invitant à mettre du « livre belge dans sa valise » - du guide et récit de voyage aux livres de transat -, sera envoyé aux journalistes et aux influenceurs et influenceuses ;

 **Livres cadeaux** : la littérature jeunesse et les beaux-livres publiés par les éditeur·ice·s belges s'invitent aux fêtes de fin d'année. Un événement sera organisé en octobre 2023 et un catalogue de suggestions sera distribué aux différents médias ;

 **Sciences humaines** : notre équipe d'attaché·e·s de presse a tenté de créer un prix mettant en lumière les productions du secteur. Sans succès. Un partenariat est par contre en cours avec *Le Vif* pour la production de podcasts « feel-good ».

Une **conférence de presse** a été organisée le 23 mai à la Maison de la Francité pour annoncer aux médias le Salon des littératures singulières et leur donner un avant-goût de l'opération « lectures d'été ».

Un budget a également été réservé pour mener **des actions individuelles d'accompagnement presse ou de stratégie numérique**. En ont bénéficié lors de cette édition : le Centre d'Action laïque, Ker, Lilys Éditions, Livr's Éditions, Murmure des soirs, Onlit, Partis Pour et les éditions Tétrás Lyre.

Nouveauté cette année, une série de **coachings** pour améliorer les relations « presse » est proposée aux éditeur·ice·s :

📖 « **Partenariats média** » le 17 mars 2023 de 9 h 00 à 13 h 00 : Pourquoi nouer des partenariats avec un organe de presse ? Comment construire un dossier ? Trouver des partenaires ? Avec **Isabelle Fagot** (attachée de presse et responsable d'événements).



📖 « **Stratégie numérique** » le 7 septembre 2023, de 9 h 00 à 17 h 00 à l'ADEB : Votre maison d'édition est-elle bien visible sur internet ? Journée de coaching avec **Kévin Giraud** (1030 ways to communication) autour des bases d'une bonne stratégie numérique.

📖 « **Organiser et communiquer sur des événements** » le 12 septembre 2023 de 9 h 00 à 13 h 00 à l'ADEB : Comment s'emparer intelligemment des espaces dédiés à la promotion du livre, que faut-il prévoir en amont, quel temps y consacrer et quels moyens... Avec **Isabelle Fagot**.

📖 « **Les relations presse #1** » le 14 septembre 2023 de 9 h 00 à 13 h 00 à l'ADEB : Coaching en deux parties, animé par **Valérie Constant** (attachée de presse). Cette première session abordera le rôle et les pratiques de l'attaché·e de presse, comment scénariser un message, constituer et

entretenir un fichier presse, mesurer et exploiter les résultats obtenus.

📺 « **Les relations presse #2** » le 19 septembre 2023 de 9 h 00 à 13 h 00 à l'ADEB : Atelier pratique autour de la rédaction d'un communiqué de presse. Avec **Valérie Constant**.

Lisez-vous le belge ?

Tous les ans, l'ADEB collabore à la campagne *Lisez-vous le belge ?*, menée par le PILEn durant tout le mois de novembre. Outre relayer les communications envers ses membres afin qu'ils puissent s'intégrer dans la campagne, l'ADEB a organisé un *speed reading* (ou plus exactement une « *lecture volée* » pour rester dans le thème !) le samedi 19 novembre 2022 à la librairie UOPC à Bruxelles.

Une douzaine d'éditeur·ice·s et/ou auteur·ice·s belges sont venus présenter leur dernier ouvrage en trois minutes chrono aux clients de la librairie.

Elle a aussi organisé à la bibliothèque d'Ixelles le tournage d'une **vidéo**³ à destination du jeune public pour expliquer **en quoi consiste le métier d'éditeur·ice**.



Trois éditrices de livres de jeunesse, de BD & mangas et de manuels scolaires - Fanny Deschamps (Versant Sud Jeunesse), Christel Hoolans (Dargaud | Kana) et Anne Scieur (Averbode | Érasme) – y expliquent leur quotidien aux élèves.

³ Pour visionner la vidéo, c'est par ici : <http://bitly.ws/E2dA>

2. Professionnalisation du secteur



Formations liées aux métiers de l'édition

L'ADEB organise plusieurs fois par an, en partenariat avec Copiebel et les Éditeurs singuliers, des formations liées aux métiers de l'édition. Celles-ci sont gratuites pour les membres des associations, mais ouvertes également aux non-membres moyennant une participation aux frais. L'ADEB se charge de l'établissement du programme et de la partie logistique de ces formations.



Le programme et les supports de ces formations sont consultables sur le site internet de l'ADEB⁴.

Sept formations spécifiques pour les éditeur·ice·s ont été orchestrées au cours de l'année écoulée, tantôt en Wallonie, tantôt à Bruxelles, et parfois simultanément en ligne.




- 📖 « **Préparer un programme de nouveautés** » le 15 septembre 2022 chez Dupuis (Charleroi) par **Anne Lardot** (sales manager chez Media Diffusion), **Charlotte Guisset** (assistante d'édition chez Esperluète), **Emelyne Bechet** et **Kévin Giraud** (pôle d'attaché·e·s de presse) ;
- 📖 « **Mise en pages & impression** » le 11 octobre 2022 chez Edi.Pro (Seraing) par **Thierry Horguelin** (Les éditeurs singuliers) ;
- 📖 « **Copiebel : devenir ayant droit** » le 25 octobre 2022 via Zoom par **Benoît Dubois**, directeur de Copiebel ;
- 📖 « **Copiebel, Auvibel & Reprobél : mode d'emploi** » le 17 novembre 2022 à l'ADEB par **Carine Lecomte** (Senior legal manager chez Copiebel) et **Kurt Van Damme** (Head of licensing, legal and international chez Auvibel & Reprobél) ;
- 📖 « **Les aides à l'édition** » le 13 janvier 2023 à la Fédération Wallonie-Bruxelles (Bruxelles) par **Camille Morin** (Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles), **Marie-Eve Tossani** (Service Lettres & Livres de

⁴ adeb.be/fr/adeb/formations-emplois/formations

Wallonie-Bruxelles International) et **Nathalie Marchal** (Creative Europe) ;

 « **Gestion financière d'une maison d'édition** » le 14 mars 2023 à l'ADEB par **Bernard Richelle** (PME-Conseils).

 « **Vendre en ligne** » le 16 mai 2023 à l'ADEB par **Kévin Giraud** (1030 ways to communication) et **Émilie Malburny** (Lily's Éditions).

À la rentrée, deux autres formations pour les éditeur·ice·s sont d'ores et déjà programmées : « **Impression à la demande & papier** », le 5 septembre chez Snel, et « **Le contrat d'édition** » le 3 octobre à l'ADEB.

Données économiques

Depuis de nombreuses années, l'ADEB collecte et analyse les données du secteur. Cette mission a pris du corps ces derniers mois : nombreuses ont été les demandes d'informations, d'analyse, de réflexion prospective adressées à l'ADEB. Pouvoirs publics, politiques, journalistes semblent avoir pris le pli de nous contacter pour toute question relative à l'économie du livre en Belgique francophone. Les dîners de presse organisés en décembre et janvier derniers ont encore renforcé ce statut de « pôle d'expertise ».

D'un côté, l'ADEB analyse les chiffres du marché du livre. Depuis 2020, GfK nous fournit ces informations (actuellement centralisées au PILEn, où elles sont interprétées par l'ADEB) qui couvrent les sorties caisse connues/extrapolées par le bureau d'analyse de marché. L'ADEB est en mesure d'y ajouter la réalité des ventes directes des éditeur·ice·s belges et la part de marché des livres typiquement belges échappant aux filtres de

GfK (essentiellement les ouvrages scolaires et juridiques/universitaires). Un effort de collecte a été fourni début 2023 afin d'être prêt à présenter une synthèse en juin 2023.

D'un autre côté, ADEB et Copiebel collectent depuis très longtemps les données économiques des éditeur·ice·s : chiffres d'affaires, ventilation par langue, type de produit, genre éditorial, marché de destination... À ce jour, l'ADEB est la seule fédération professionnelle belge capable de dessiner de manière aussi précise les contours de l'édition et de distinguer les actions à suggérer aux pouvoirs publics. Il n'y manque qu'un relevé plus précis de l'emploi pour accroître encore notre niveau de crédibilité, entre autres si nous voulons jouer un rôle plus central pour organiser les formations continues spécifiques à notre secteur.

Marché du livre 2022, chiffres GfK



Avant intégration des chiffres de ventes directes, le marché du livre en FWB selon GfK en 2022 a connu un **recul global de -6 %**, se maintenant quand même bien au-dessus de l'avant-Covid. Les livres de tourisme et de littérature générale ont échappé au repli ; pour tous les autres genres éditoriaux, l'année fut grise, de -10 % à -25 %. La BD s'y fait remarquer avec une « petite érosion » de -5 %... Où le manga a encore réussi à tirer du plus après trois années de folies !

Le marché du livre en FWB se distingue de la France en plaçant la BD en première marche du podium depuis 2021 !

Mutualisation de la distribution des maisons d'édition belges francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles

Comment les ouvrages des petites et moyennes maisons d'édition belges francophones peuvent-ils être présents dans les librairies de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

La distribution des petites et moyennes maisons d'édition belges constitue le maillon faible de la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles. La plupart des éditeur·ice·s de FWB n'atteignent pas la taille critique pour bénéficier d'une distribution professionnelle. Hormis certains secteurs (BD, jeunesse), l'édition belge francophone est sous-représentée dans les librairies de la FWB. Cette situation est une particularité belge, si on la compare aux exemples suisse et québécois.

La demande des éditeur·ice·s autodistribué·e·s est de disposer d'une solution de distribution de leurs ouvrages qui leur donne un accès plus facile aux marchés du Benelux et de France, améliore le service aux libraires et diminue les coûts des opérations de vente.

Prenant en compte tous les éléments qui précèdent, une solution a été développée par les associations d'éditeur·ice·s. : réunir un certain nombre de maisons d'édition dégageant à elles toutes un chiffre d'affaires annuel suffisant pour intéresser une société de distribution et rendre l'opération économiquement viable. Elles ont décidé d'avancer dans le projet avec la société MDS Benelux, qui s'est montrée intéressée.

Les échanges avec MDS Benelux ont permis de dégager les conditions de réussite d'une distribution mutualisée, notamment le souhait d'avoir un contact unique et centralisé pour tous les éditeur•ice•s entrant dans le système. Il s'agit d'un rôle de coordinateur pour rassembler les informations, communiquer de façon centralisée avec l'équipe du distributeur, garantir le respect des plannings.












Le coordinateur est une structure tierce qui se voit confier, sur base contractuelle, la gestion pratique de la relation entre le groupe d'éditeur•ice•s et le distributeur. Le choix des associations d'éditeur•ice•s s'est porté sur la société coopérative Ciaco.

Une subvention a été demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service Général des Lettres et du Livre), qui est partenaire d'une réflexion sur la distribution des éditeur•ice•s depuis 2019.

Ce soutien financier qui s'inscrit dans le contrat de filière, porté par la ministre de la Culture, Bénédicte Linard, a été octroyé et permet de financer le dispositif.

Les maisons d'édition pouvant prétendre à ce service de distribution doivent respecter de la Charte relative à l'édition professionnelle en FWB et déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2 000 000 € (année de référence : 2019).

Afin de tester le fonctionnement de la distribution mutualisée via MDS Benelux, une opération pilote a été lancée en juillet 2022. À ce jour, MDS Benelux a pris en charge la distribution des onze maisons d'édition suivantes :

-  ABA (Association belge des athées)
-  Anthemis
-  Courteslignes
-  Empaj
-  Lilys Éditions
-  Murmure des soirs
-  Névrosée
-  Première page
-  Presses universitaires de Louvain
-  Presses universitaires de Namur
-  Presses de l'Université de Saint-Louis



Le fonctionnement est à présent au point. Une conférence de presse s'est tenue le 7 mars à Fleurus, dans les locaux de MDS Benelux.

Les libraires sont au courant des changements de fournisseurs. Une infolettre leur est envoyée mensuellement et les éditeurs eux-mêmes assurant leur diffusion ont pris soin de les informer.

Les chiffres d'affaires de chaque maison se développent.

Les partenaires sont prêts à augmenter le nombre de maisons d'édition participantes.



Intéressé ? Contacter l'ADEB




(✉ export@adeb.be).

Frais de transport

Depuis 2020, l'ADEB porte une demande récurrente des éditeurs et libraires : l'instauration d'un tarif postal spécifique pour le livre. La note remise aux pouvoirs publics fin 2021 était reprise dans le rapport d'activité de juin 2022.

Ce dossier a été porté au niveau interministériel en septembre dernier par le ministre-président Jeholet. Celui-ci a demandé ensuite à l'ADEB une évaluation des coûts à venir pour l'entreprise publique, chose que nous ne sommes toujours pas parvenus à fournir tant sont nombreux les paramètres déterminants dans ce calcul : paquets déjà envoyés au tarif plein, paquets qui sont envoyés à partir de la France, nouveaux paquets qui apparaîtraient grâce à une mesure spéciale, paquets d'un ouvrage (et de quel poids ?) ou de deux ouvrages, paquets envoyés par les éditeurs et/ou les distributeurs et/ou les grossistes...

Afin d'augmenter les chances de succès dans ce lobbying, les collègues néerlandophones ont été approchés mais n'ont jamais donné suite aux demandes d'appui : la question d'un tarif postal spécial ne semble pas les concerner. Aujourd'hui, les

-  Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie...)
-  Diffusion/distribution (dont les aspects contractuels)
-  Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.

Le service le plus sollicité par les membres de l'ADEB concerne les aspects juridiques de la profession. L'ADEB a été consultée notamment en matière de contrats, de gestion économique, de TVA, de droits d'auteur et de piratage. Les aspects relatifs au décret sur le prix fixe du livre soulèvent toujours énormément de questions.

Offres d'emploi/stages/services

Outre le répertoire des éditeur·ice·s et la FAQ, les pages d'offres d'emploi, de stages et de services figurent parmi les plus consultées du site de l'ADEB. L'ADEB y partage gratuitement les offres de ses membres. Le service est payant pour les non-membres.

Groupes de travail










Groupes de travail sectoriels

Jeunesse

Instigateurs de *Tout le monde lit*, les éditeur·ice·s jeunesse assurent le suivi de l'opération. Ils partagent la volonté des autorités publiques de réduire les inégalités entre les enfants. Et rappellent que l'accès à la culture constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. Il ne faudrait pas que le décret gratuité devienne un frein à l'accès aux livres pour les familles.


Le groupe, présidé par Sandrine Van Gossum (Bayard | Milan), est composé des maisons suivantes :

- | | |
|---|--|
|  Alice Jeunesse |  Dargaud-Lombard |
|  Averbode Érasme |  Pastel L'École des loisirs |
|  Bayard Milan |  Philéas & Autobule |
|  Casterman |  Versant Sud Jeunesse |

Scolaire

Les éditeur·ice·s scolaires sont des partenaires socio-responsables de l'enseignement, au service des écoles, des enseignants et de leurs élèves. Ce groupe de travail a pour objectif la promotion de l'utilisation de méthodes et outils pédagogiques professionnels à l'école. Il mène notamment des actions de sensibilisation pour un financement stable en milieu éducatif.

En sont membres :

-  Plantyn – François Gabriel; Léonard Daniëls
-  Van In | De Boeck – Patrick Hermans (Président)

Éditeur·ice·s scientifiques et de références

Le groupe de travail des éditeur·ice·s scientifiques et de références veille à assurer la présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques. Il assure aussi la mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats). De manière plus particulière, il engage les négociations et actions nécessaires pour garantir les droits des éditeur·ice·s dans le cadre des politiques d'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

Open access



Un nouvel outil réalisé par l'ADEB et le GEWU a été ajouté au site *open-access.be*, offrant une interprétation – validée par les universités francophones – de la réglementation applicable à l'*open access* en Belgique. Il s'agit d'un arbre décisionnel que le chercheur peut utiliser pour déterminer si la réglementation *open access* est applicable dans son cas.

Le Carrefour des connaissances

L'ADEB a organisé un stand collectif à la Foire du livre de Bruxelles, baptisé le Carrefour des Connaissances, véritable vitrine de l'édition juridique, scientifique et universitaire.



Après deux éditions bouleversées par la pandémie, la Foire du livre a repris ses quartiers à Tour & Taxis du 30 mars au 2 avril et le public était bel et bien au rendez-vous.

Le Carrefour des Connaissances 2023 était composé de :

 ADEB Copiebel	 Mardaga
 Anthemis	 Mols
 Assucopie	 P.I.E. Peter Lang
 De Boeck Supérieur	 Presses de l'Université Saint-Louis
 Edi.Pro	 Presses universitaires de Namur
 l6doc.com	 Racine
 La Charte	
 Larcier Intersentia	

Groupes spécialisés

Parmi les objectifs de l'ADEB figure la volonté de renforcer la profession par la création de réseaux. Nous nous donnons donc la possibilité de créer des groupes de travail en fonction des attentes ou profils des éditeur·ice·s membres. À la demande de ceux-ci ou sur notre initiative, nous pouvons mettre sur pied des groupes spécialisés ou favoriser leur émergence : éditeur·ice·s de patrimoine, de théâtre, de littérature... Ces groupes ont une double fonction : le partage entre éditeur·ice·s de pratiques et expériences, la communication à l'ADEB de besoins spécifiques à remplir.



Laboratoires d'idées

D'autres groupes de travail peuvent être constitués selon des thématiques transversales intéressant des éditeur·ice·s de toutes tailles et de tous catalogues. Certains de ces groupes sont permanents, d'autres tout à fait temporaires ; l'ADEB annonce leur création par le biais de *Marque-Page*, sa lettre d'information, et invite les éditeur·ice·s à y prendre part.

Mémoire



Voilà un labo bien circonscrit dans le temps ! L'année 2024 sera super-électorale : Europe, fédéral et région en mai-juin puis province et commune en octobre. L'occasion est unique pour présenter aux partis politiques et à leurs décideurs le mémorandum de l'édition.

Pour ce faire, l'ADEB a fait circuler une enquête écrite en février 2023 dont les conclusions servent de base à une série d'entretiens collectifs ou individuels destinés à faire émerger les « revendications » du secteur. Une première synthèse sera présentée aux membres lors de l'AG de juin 2023. L'action de lobbying s'entamera dès la fin de l'été.

Tout le monde lit

Initié par les éditeur·ice·s de jeunesse, le groupe de travail *Tout le monde lit* vise à la promotion de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme fonctionnel. Tous les ans, il organise la journée du 23 avril en invitant tout un chacun à prendre 15 minutes de son

temps pour lire. Il accompagne également les écoles dans l'instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans leurs classes⁶.

















“



Selon ChatGPT, 'un quart d'heure de lecture par jour, c'est un voyage quotidien vers l'infini des possibles'.
Même l'IA est consciente que le projet *Tout le monde lit* est essentiel !

Mélanie Roland,
responsable éditoriale
d'Alice Jeunesse

En sont membres :

- | | |
|--|--|
|  Alice Jeunesse |  Ker Éditions |
|  À pas de loups |  Lansman |
|  Auzou |  Lilys Éditions |
|  Averbode Érasme |  Livr 'S Éditions |
|  Bayard Milan |  Kate'Art Éditions |
|  Casterman |  Kennes |
|  CotCotCot |  Mijade |
|  Dargaud Dupuis |  Pastel |
|  Le Lombard |  L'École des loisirs |
|  Gai Savoir |  Philéas & Autobule |
|  Kana |  Versant Sud Jeunesse |

⁶ Pour plus d'infos sur le projet *Tout le monde lit*, se reporter au chapitre 2.

Juridique

En 2022, le groupe de travail juridique s'est concentré, au cours de ses quatre réunions, sur l'élaboration d'un nouveau modèle de contrat d'édition.

L'objectif est atteint :

- 📖 le contrat-type nouvelle version est totalement mis à jour en fonction des dernières évolutions légales (et notamment de la loi du 19 juin 2022 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique – voir le commentaire sur ce sujet) ;
- 📖 toutes les clauses ont été dûment relues et révisées dans une volonté de coller aux pratiques de votre métier ;
- 📖 les commentaires se limitent à ce qui peut vous aider à remplir ou utiliser l'une ou l'autre clause contractuelle.

Bref, vous disposez à présent d'un contrat nettement plus digeste et lisible, utilisable comme tel ou à titre d'inspiration, quelque soit le genre éditorial qui vous intéresse ou la taille de votre activité.

“








De par la diversité des genres éditoriaux représentés au sein du groupe de travail juridique, ce nouveau modèle de contrat d'édition est destiné à pouvoir être utilisé par tout membre de l'ADEB, quelque soit son secteur d'activité.

*Robert Sillen,
directeur juridique chez Casterman*



Le GT juridique va à présent s'atteler au code des usages, complément indispensable de ce modèle de contrat.

Il peut compter sur la collaboration efficace et très appréciée de :

 Anthemis – Patricia Keunings	 Mols – Philippe Comeliau
 Casterman – Robert Sillen (Président)	 Névrosée – Sara Dombret
 La Charte – Catherine Vandermeersch	 Van In – Julie Angé
 Larcier – Nicolas Cassart	

Le groupe de travail est présidé depuis le 1^{er} janvier 2023 par [Robert Sillen](#).

L'ADEB souhaite remercier [Nicolas Cassart](#) qui a assuré avec efficacité et sourire la présidence du GT jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que [Sara Dombret](#) qui a grandement œuvré à la révision du contrat, et à [Catherine Schoemann](#) (Dupuis) pour l'aide précieuse qu'elle a apportée à la finalisation du contrat-type.






[Rayonnement international](#)

Ce groupe d'éditeur·ice·s échange idées et expériences en vue de favoriser le rayonnement international du livre francophone « *made in Belgium* » à l'étranger. Trois axes animent les réflexions : le développement de la vitrine Wallonie-Bruxelles Édition, les déplacements dans les foires et salons à l'étranger et les formations nécessaires à l'amélioration du travail éditeur·ice·s à l'exportation.

Écoresponsabilité

Le laboratoire « Édition et écoresponsabilité » réfléchit avec les éditeur·ice·s à la problématique de l'écoresponsabilité de la filière du livre : que veut dire fabriquer, publier et diffuser des livres de manière écologique au sens large du terme ? Il est ouvert à tous les éditeur·ice·s désireux d'alimenter la réflexion et de partager leurs pratiques.

En sont membres :

-  Ciaco – Antoine Russo
-  Courgette Éditions – Cindy Vandermeulen
-  Kana – Élodie Romy
-  Lilys Éditions – Émilie Malburny
-  Versant Sud – Elisabeth Jongen



Chapitre 2 • Projets

1. L'ADEB et la promotion de la lecture

Tout le monde lit

Initié en 2018, *Tout le monde lit* a soufflé cette année ses cinq bougies. L'occasion pour l'opération de se doter d'un nouveau logo, plus inclusif, signé par l'auteur belge de bande dessinée Max de Radiguès.



Tout le monde lit, qui rencontre un succès croissant d'année en année, vise la **promotion du quart d'heure de lecture quotidien dans les écoles et dans les classes** de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, près de 300 classes participent au projet et attendent ce moment de lire avec impatience.

Un site internet⁷ a été créé pour accompagner le mouvement. On y trouve, entre autres, une boîte à outils qui offre une foule de conseils et d'idées autour du livre et de la promotion de la lecture.

Le point d'orgue de l'opération se situe **le 23 avril**, à l'occasion de la journée mondiale du livre, où tout un chacun (des enfants aux grands-parents en passant par les écoles, les entreprises...) est invité à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Mais elle

⁷ Plus d'infos : <https://www.toutlemondelit.be>

se décline également tout au long de l'année, notamment par des animations dans les classes, l'organisation de conférences pour les enseignants...



Depuis 2020, un **partenariat** est noué **avec la Ville de Charleroi**. L'an dernier, il a permis de fournir des boîtes de 25 livres à toutes les classes participant au défi *Tout le monde lit*, accompagnées d'informations pédagogiques. Une conférence de presse a été organisée à Charleroi le 13 janvier.

Ce projet pilote a été renouvelé en vue de la prochaine rentrée. Un des objectifs de *Tout le monde lit* est de convaincre d'autres villes, communes ou provinces de se joindre au projet.

Reste en effet à trouver davantage de moyens financiers pour soutenir l'opération. Durant l'année écoulée, les éditeur·ice·s jeunesse ont rencontré plusieurs représentants du monde politique, dont Caroline Désir (*photo*) lors de la Foire du livre de Bruxelles.



Concours d'écriture

Pour la seconde année, un concours d'écriture a été proposé aux classes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires, pour les enfants de 8 à 12 ans. Après un début d'histoire imaginé l'an dernier par Thomas Lavachery, c'est **Marie Colot** qui s'est prêtée au jeu cette année, proposant aux élèves d'inventer une suite cohérente, originale et stylée pour son texte « **Carrément zarbi** ».

Vingt classes gagnantes ont été sélectionnées et ont remporté chacune une caisse de 25 livres, offerts par des éditeur.ice.s jeunesse. Les classes ayant envoyé les cinq meilleurs textes ont par ailleurs reçu leur contribution imprimée sous forme de livre. Le 1^{er} prix a été remis par Marie Colot en personne le vendredi 21 avril à une classe de l'école de la Petite Chenevière, à Marcinelle, autour d'un gigantesque gâteau en forme de livre.



Éditeur·ice·s en classe

Initiée fin 2018 suite à la demande d'une enseignante, cette action propose aux écoles d'inviter un·e « éditeur·ice en classe ». Concrètement, un·e éditeur·ice. ou un·e représentant·e de l'ADEB se rend dans une classe pour **expliquer aux élèves les différentes facettes du métier d'éditeur·ice. et parler du monde de l'édition francophone belge** en général.

Éditeur·ice·s en classe, comme d'autres projets, a été impacté par l'accès compliqué aux écoles durant la pandémie. Depuis, le projet peine à reprendre et a été laissé sur le côté, faute de temps. Les éditeur·ice·s restent néanmoins motivés. Nous espérons donner un nouveau souffle à l'action dès la rentrée prochaine.



Vous désirez participer au projet ?

✉ m.meurice@adeb.be

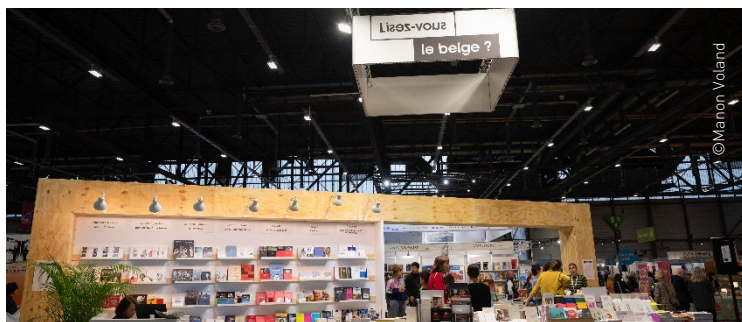
2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge



Rayonnement tous azimuts !




Renforcement de la stratégie des éditeurs belges francophones

Les représentants de l'ADEB rencontrent annuellement le groupe de travail Lettres et Livre (GTLL), réunissant l'administration et WBI. Nous y présentons notre programme « export » et notre stratégie.



L'objectif premier reste de **favoriser le rayonnement du livre francophone** « *made in Belgium* » à l'étranger. Nos actions en 2022-2023 visent à renforcer la notoriété de notre identité collective d'éditeur·ice·s belges francophones et celle de chaque maison d'édition.

Deuxième objectif : **favoriser les actions avec des retombées à moyen terme**. Le temps que les éditeur·ice·s peuvent consacrer à l'exportation ou à la vente de droits est limité. Il est donc important de le dépenser judicieusement en :

-  planifiant et anticipant ;
-  sélectionnant les propositions de déplacement qui assurent de vraies retombées, culturelles et commerciales, à moyen terme ;
-  veillant aux retombées commerciales au-delà du rayonnement, en mobilisant les acteurs locaux de la chaîne du livre au-delà des organisateurs d'un l'événement. Les diffuseurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires... seront nos vrais partenaires quand la fête sera finie !

Troisième objectif : **soutenir, conseiller, former les éditeur.ice.s**. La force d'un·e éditeur·ice c'est sa politique éditoriale, sa capacité commerciale, son catalogue, son nom. Les éditeur·ice·s qui ont la volonté de développer une démarche commerciale organisée et ambitieuse, quelles que soient leurs spécialités ou leur taille, sont soutenus par les coachings.

Grâce à la collaboration des associations professionnelles entre elles, de WBI et de la librairie Wallonie-Bruxelles (LWB) à Paris, nous sommes représentés dans nombre d'événements :

Dates	Thématique	Lieu	Organisation Financement
2022			
19 – 23 octobre	Généraliste Professionnel	Francfort – Frankfurte Buchmesse	ADEB + É.S. + WBI
9 – 11 novembre	Généraliste Professionnel	Genève – Quinzaine de l'édition belge	ADEB + É.S. + WBI
30 novembre – 5 décembre	Jeunesse	Montreuil – Salon du livre et de la presse jeunesse	LWB + WBI
2023			
26 – 29 janvier	Bande dessinée	Angoulême – Festival de la bande dessinée	CWB + WBI
31 janvier – 5 février	Jeunesse Bande dessinée	Taipei International Book Exhibition	WBI

6 – 9 mars	Jeunesse Professionnel	Bologne - Bologna Children's Bookfair	WBI
22 – 26 mars	Généraliste	Salon du livre de Genève	ADEB + É.S. + WBI
21 – 23 avril	Littérature et petite édition	Paris – L'Autre Salon	É.S.
25 – 28 mai	Monde de l'imaginaire	Épinal – Les Imagi- nales	ADEB + WBI
25 – 29 mai	Littérature	Saint-Malo – Éton- nants voyageurs	É.S. + WBI
2 – 4 juin	Livre d'art	Fontainebleau – Salon du livre et de la revue d'art	LWB + WBI
7 – 11 juin	Poésie	Paris – Marché de la poésie	É.S.
8 – 10 juin	Généraliste Professionnel	Dunkerque – Congrès national des bibliothé- caires français	ADEB + É.S. + WBI
À venir			
29 sep- tembre – 30 octobre	Généraliste	Hauts-de-France – « Lisez-vous le belge ? »	ADEB + É.S. + LWB + CWB + WBI
18 – 22 octobre	Généraliste Professionnel	Francfort – Frankfur- ter Buchmesse	ADEB + É.S. + WBI
Novembre	Littérature et petite édition	Paris – L'Autre Livre	É.S.
29 novembre – 4 décembre	Jeunesse	Montreuil – Salon du livre et de la presse jeunesse	CWB + WBI

Toutes ces participations sont rendues possibles par une étroite collaboration avec l'association Les éditeurs singuliers. L'ADEB a pris en charge l'organisation des stands collectifs à Francfort, Genève et Épinal et de la Quinzaine de l'édition belge à Genève.

Quelques mots sur ces représentations collectives :

Les Imaginales

Afin de mieux représenter la diversité de notre production éditoriale, l'ADEB a réservé, pour la première fois, un stand aux **Imaginales**, le Festival des mondes imaginaires à Épinal.

La devise des Imaginales 2022 : « Fêter nos 20 ans, et avancer encore. » Les éditeur·ice·s belges ont rejoint le mouvement par leur présence sur un stand collectif qui présentait les ouvrages d'une dizaine d'entre eux. Des séances de dédicaces ont été organisées.



L'expérience a été renouvelée en 2023.

Le Salon du livre et de la revue d'art du Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau

Début juin, les éditeur·ice·s belges ont été représentés par l'ADEB au Salon du livre et de la revue d'art à Fontainebleau.

L'objectif était de préparer une mise à l'honneur prévue en 2023. Ce salon est axé sur les aspects pédagogiques et historiques de l'art plus que sur l'art contemporain.



La représentation des éditeur·ice·s belges en 2023 a été confiée à la Librairie Wallonie-Bruxelles.

Foire du livre de Francfort : un stand fourmillant

Le stand de la Belgique francophone se situait à proximité des représentations du Québec et du BIEF. **Un stand de 120 m²** a été mis à la disposition des éditeur·ice·s grâce à la collaboration de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Vingt-trois éditeur·ice·s étaient inscrits à la collectivité. La plupart des éditeur·ice·s étaient présents durant les journées professionnelles.



Grâce à la subvention « Renforcer sa stratégie à l'international via un coaching professionnel » proposée par WBI, **un compagnonnage** a été mis en place pour aider des éditeur·ice·s de petite à moyenne taille à s'ouvrir aux marchés internationaux. De mai à octobre, cet accompagnement a consisté en :

- 📖 une formation et un accompagnement dans le cadre de ventes de droits,
- 📖 l'organisation de tables de conversation français/anglais,
- 📖 une formation à la présentation orale d'une maison d'édition ou d'un titre phare en français et en anglais,
- 📖 la poursuite du *fellowship* 2022 avec des éditeurs allemands.

Tou·te·s les éditeur·ice·s qui avaient participé aux différents coachings ont obtenu des résultats concrets à Francfort.

Lisez-vous le belge à Genève ?

Les associations d'éditeurs avaient pour projet depuis plusieurs années de se rapprocher des librairies de différentes villes de la Francophonie afin de présenter les catalogues de leurs membres. Elles souhaitent organiser annuellement des **Rencontres de l'édition belge ou du livre belge** là où des partenaires peuvent s'envisager.

En 2022, c'est la ville de **Genève** qui a été choisie. Suite à l'annulation de la Foire du livre de Bruxelles, les éditeurs suisses ont décidé d'organiser une quinzaine du livre suisse en FWB. Le Salon du livre de Genève étant lui aussi annulé, les éditeur·ice·s belges ont contacté leurs homologues suisses ainsi que l'association des libraires afin d'organiser une présence du livre édité en Belgique francophone sur leur territoire, sous l'intitulé *Lisez-vous le belge à Genève ?*.



Malgré une préparation difficile et des dates tardives dans l'année, l'opération s'est révélée positive pour une expérience pilote : accueil sympathique des libraires genevois, curiosité réelle, satisfaction des auteur·ice·s et éditeur·ice·s participant·e·s.

Salon du livre de Genève

Après trois ans d'absence, le Salon du livre de Genève s'est tenu de nouveau à Palexpo au printemps 2023.



La promesse des organisateurs : « Jeunesse, BD, littératures africaines, suisses et étrangères, des programmations riches et variées permettront de contenter tous les publics, de satisfaire toutes les curiosités et ravir les amoureux.ses des mots ! » Et, en effet, le public était au rendez-vous, nombreux, familial, ravi de retrouver l'ambiance d'un salon du livre.

Un stand de 100 m² était mis à la disposition des éditeur·ice·s. Il s'agissait d'un espace ouvert sur quatre allées proposant une librairie présentant et vendant la production des éditeur·ice·s belges francophones, un espace d'animation jeunesse où des classes se sont succédées, une zone pour les dédicaces et les rendez-vous.





Wallonie-Bruxelles Édition

Wallonie-Bruxelles Édition est la [vitrine internationale de l'édition belge francophone et plate-forme de présentation des ouvrages dont les droits sont disponibles](#).

Le site : wallonie-bruxelles-edition.org

Lancé fin 2021, le développement du site Wallonie-Bruxelles Édition (wallonie-bruxelles-edition.org) s'est poursuivi. L'ergonomie du site a été améliorée et sa notoriété – 2 300 utilisateurs par an – s'est développée. 40 % des visiteurs sont Belges, 14 % proviennent des États-Unis, 13 % sont Français. La Chine, les Pays-Bas, la Finlande représentent chacun 5 % de connections.

Certains outils ont été améliorés :

-  **Répertoire des éditeurs** : nous avons ajouté un second niveau dans la nomenclature thématique.
-  **Répertoire des livres** : idem. Nous avons aussi ajouté un second niveau dans la nomenclature.
-  Mises en évidence de **sélections thématiques et saisonnières d'ouvrages**, appelées « Focus » sur le site.
-  Ajout de **langues d'accueil** comme le néerlandais, l'allemand, l'espagnol, l'italien... Une seule page de présentation de la vitrine dans la langue choisie puis renvoi vers les pages en anglais.

Les réseaux sociaux

La vitrine Wallonie-Bruxelles Édition est présente sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).

Le magazine

Nous avons édité quatre numéros du magazine Wallonie-Bruxelles Édition. Il est semestriel (sorties en octobre et février).



Ce magazine est destiné à renforcer la notoriété internationale des éditeurs belges francophones, à présenter la diversité du secteur et la tradition de qualité et d'originalité. Il présente des personnalités, des marques et aussi des initiatives culturelles ou sociétales en FWB. Il est bilingue français/anglais. Il s'agit d'un magazine culturel, à la mise en page originale et soignée. Chaque numéro est distribué dans les événements auxquels nous participons et, en plus, il est mis à disposition dans différents lieux. Il est aussi envoyé à nombre de personnes ressources.

Une version numérique de chaque magazine est accessible à partir de la page d'accueil de la *vitrine wallonie-bruxelles-edition.org*⁸. Depuis peu, il est possible de s'abonner pour recevoir la version papier par courrier.

⁸ Pour découvrir le magazine : www.wallonie-bruxelles-edition.org/fr/magazine

3. L'ADEB et le lobby



Mémoire pour le livre 2024-2029

L'année 2024 sera totalement électorale : élections générales, régionales et européennes avant l'été suivies début octobre par les élections communales et provinciales. Ce sera donc **LE moment pour défendre notre secteur d'activité et ses attentes pour les cinq années suivantes.**

L'ADEB s'est donc lancée dans la préparation de ce « mémoire pour le livre » dès ce printemps 2023 afin de présenter ses revendications aux différents partis dès l'automne. Pour ce faire, une **enquête écrite** a été envoyée dès février **aux éditeur·ice·s membres de l'ADEB et aux ayants droit de Copie-bel** ; ses conclusions ont servi de base pour mener différents entretiens avec les éditeur·ice·s de toutes tailles, de toutes spécialités.

Un objectif sous-jacent sera de faire sortir le livre du seul giron de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Cette dépendance unique ferait courir un risque important aux éditeur·ice·s si une énième révision constitutionnelle conduisait au démantèlement de la Fédération, ne laissant plus à celle-ci que les compétences résiduelles en matière culturelle... où **le livre ne représente que 3,5 % des budgets**. L'ADEB travaille donc à la **reconnaissance des Régions** pour des pans entiers de soutien économique : l'emploi et la formation, la logistique et la distribution, l'innovation, l'exportation. Pour certains éditeur·ice·s, le développement de liens plus locaux serait aussi appréciable : comment se faire (re)connaître auprès des niveaux communaux

et provinciaux ? [Des visites auprès des partis politiques auront lieu dès l'automne 2023.](#)

La TVA sur le livre

Face à la refonte des taux de TVA envisagée par le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, qui prévoit de faire passer le livre de 6% à un nouveau taux de 9%, l'ADEB a proposé aux autres associations professionnelles de la chaîne du livre de mener une action commune. Les dix fédérations⁹ contactées ont toutes confirmé leur soutien.



Une [pétition](#)¹⁰ a été lancée à l'ouverture de la Foire du livre de Bruxelles. À l'heure de boucler ces lignes, elle comptait près de 7.500 signatures. Nous vous invitons à la signer et à la partager largement autour de vous : auprès de vos auteurs et autrices, de votre personnel, mais aussi d'une manière plus générale, auprès de tous vos contacts. Nous comptons sur votre relais pour faire circuler le message ! Tout le matériel promotionnel est téléchargeable sur notre site¹¹.

⁹ Assuocopie, Scam/Sacd, Sabam pour les auteurs & autrices, l'ADEB et Les éditeurs singuliers pour les éditeur·ice·s, le SLFB et Librel côté libraires, APBFB et FIBBC pour les bibliothèques, le PILEn pour l'interprofession, sans oublier la Foire du Livre de Bruxelles.

¹⁰ Signez et partagez : <https://chnq.it/CfDQ54QRrz>

¹¹ <https://www.adeb.be/fr/journaliste/photos-et-illustrations>

Contrat de filière du livre

Déjà largement expliqué dans le rapport d'activités de juin 2022, le Contrat de filière est une réalité depuis sa signature, par l'ADEB entre autres, en septembre dernier. En très bref, **ce contrat cherche à coordonner les projets en faveur de la filière, non seulement entre ses acteurs, mais également entre les différents niveaux de pouvoir qui peuvent y souscrire.**

Dans sa version actuelle, le contrat a été pris en compte par quatre ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la ministre de la Culture bien sûr, le ministre-président dans ses compétences de relations internationales évidemment, mais aussi les ministres de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur pour leurs responsabilités en matière de lecture et de formation initiale. Des contacts avancés sont en cours avec les Régions pour les amener à devenir co-signataires dans le cadre de leurs compétences.

Plusieurs projets portés par l'ADEB y sont déjà directement rattachés : le vade-mecum des projets d'édition portés par les pouvoirs publics (bouclé début 2022), le projet de pôle d'attachés de presse (relancé en 2023), le projet de distribution mutualisée en Fédération Wallonie-Bruxelles (lancé à l'été 2022)... Il faut y ajouter les projets actuellement en demande et en réflexion : l'élargissement du projet distribution vers la France, un contrat unique avec WBI pour toutes les activités à l'export (la vitrine et le magazine WBE, les salons, les coachings...), la pérennisation de l'opération *Lisez-vous le belge ?* gérée par le PILEn, le soutien à *Tout le monde lit*, une étude sur le développement de normes écoresponsables pour l'édition belge...

La difficulté actuelle réside dans l'incertitude budgétaire pour l'année 2024 malgré les annonces et promesses. L'ADEB cherche à obtenir des engagements à horizon long pour des projets qui ne peuvent pas être soutenus qu'un an ou deux...

Dépôt légal numérique

En juin dernier, KBR – la Bibliothèque royale de Belgique – a exprimé son désir d'**étendre le dépôt légal obligatoire aux publications numériques**. Si tel était le cas, cela pourrait sérieusement impacter les droits des éditeur·ice·s sur tous leurs contenus.

En effet, dans le prolongement de l'instauration de ce « e-dépôt », les publications seraient disponibles de façon quasi-illimitée sur le site et l'application *MyKBR.be*. Cela serait évidemment préjudiciable pour les éditeur·ice·s.

Après une analyse juridique approfondie, l'ADEB, soutenue par Copiebel, s'est positionnée fermement et s'est opposée à la mise en place de cette initiative. De nombreux arguments viennent s'opposer à une telle démarche. À titre d'exemple, la notion d'exception au droit d'auteur « pour enseignement et recherche scientifique » est strictement encadrée et ne concerne que les chercheurs, enseignants et étudiants. De ce fait, les personnes n'appartenant pas à ces catégories ne sont pas habilitées à pouvoir consulter ou utiliser des ouvrages librement.

Fiscalité des droits d'auteur

L'ADEB vous a déjà abondamment informés de la réforme fiscale des droits d'auteur intervenue en décembre 2022. Une session d'information a été organisée le 13 décembre 2022 (*photo*).



La position de l'ADEB et des éditeur·ice·s flamand·e·s considère que **l'existence d'un contrat d'édition constitue une présomption que les droits payés représentent des revenus mobiliers au sens fiscal**. Dans le cas d'un contrat d'édition, rien ne devrait donc changer, ni pour l'auteur, ni pour l'éditeur·ice. En revanche, **en cas de commande, la ventilation entre droits d'auteur et rémunération pour prestation pourrait s'appliquer, conformément au dispositif de la nouvelle législation fiscale**. Nous sommes encore en attente de la circulaire administrative qui, nous l'espérons, confirmera cette position.

Loi du 19 juin 2022 sur le droit d'auteur

La dernière modification de la loi sur le droit d'auteur est la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur et le droit voisins dans le marché unique numérique. Elle introduit **plusieurs nouvelles exceptions au droit d'auteur** dont **la fouille de textes et de données** (« *text & data mining* »), une extension de l'exception d'enseignement et une exception au droit de reproduction au profit des institutions de patrimoine culturel. Cette nouvelle loi vise également à améliorer la position de certains titulaires de droit d'auteur, comme les auteurs et autrices, et les artistes-interprètes.

Enfin, la loi introduit **différentes nouvelles obligations qui impactent les contrats d'édition** : rémunération appropriée et proportionnelle, possibilité pour l'auteur de révoquer les droits d'auteur en cas de défaut d'exploitation...

L'ADEB se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à cette nouvelle législation.

Open access

L'ADEB a déjà exprimé son soutien à **l'accès ouvert aux publications scientifiques**. Et la FÉE (Fédération des Éditeurs Européens), par l'entremise de son directeur-adjoint, Enrico Turin, ne dit pas autre chose.



Toute politique doit tenir compte de la soutenabilité du secteur éditorial, qui est fait d'une pluralité d'éditeurs, grands mais plus souvent petits, qui publient dans le STM (Sciences techniques et médicales) mais aussi dans les sciences humaines et sociales, en anglais mais aussi dans toutes les autres langues; il faut considérer les différents impacts que certaines politiques peuvent avoir sur un écosystème si divers.



*Enrico Turin,
Fédération des
Éditeurs européens*

Dans ce contexte, le projet de résolution du Conseil européen (qui sera sans doute adopté le 23 mai 2023) sur l'édition scientifique de qualité, transparente, ouverte, fiable et équitable

s'avère plutôt hostile à l'égard des éditeurs privés. On observe une volonté répétée de se passer des éditeurs commerciaux, dont les modèles économiques sont présentés comme archaïques, ainsi qu'un encouragement aux États membres à se lancer dans l'édition publique, entrant en concurrence directe avec les éditeurs professionnels. Le document semble aussi opposer le droit d'auteur et la liberté académique, quand en réalité c'est bien le droit d'auteur qui permet au chercheur en tant qu'auteur de choisir de collaborer et de contracter avec un éditeur, et à ce dernier d'exploiter l'œuvre, ce qui contribue à la fois à la liberté d'expression et la diversité culturelle.

Les efforts conjugués de la FÉE et de plusieurs de ses membres n'ont malheureusement pas permis de modification substantielle au texte du Conseil européen¹².

Projet de registre central des décisions et arrêts

En 2022 est parue une loi visant à créer un registre central des décisions et arrêts, c'est-à-dire **une base de données numérique reprenant les décisions de justice**.

Dans un premier temps, la consultation de ces décisions serait uniquement possible pour les magistrats, les avocats et les parties concernées. Après « pseudonymisation », ces décisions seront rendues publiques. Cependant, le téléchargement massif de ces données, même « pseudonymisées », sera interdit. De plus, l'autorisation d'un comité de gestion composé de membres du pouvoir judiciaire sera obligatoire pour pouvoir accéder aux décisions.

¹² <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8024-2023-INIT/en/pdf>

Un groupe de travail visant à mettre en place cette nouvelle législation a été constitué. L'ADEB s'est associée à son homologue flamand GEWU, qui ont donné mandat à Wolters Kluwer Belgique et Laricer-Intersentia, afin de faire valoir les intérêts des éditeur·ice·s concerné·e·s. La collaboration fut fructueuse car nous avons pu obtenir un amendement qui leurs permet, durant toute la période transitoire jusqu'à ce que la banque de données soit opérationnelle, d'opérer comme auparavant.

Une concertation structurelle entre ces quatre intervenants a été mise au point afin de tenir toute la communauté des éditeur·ice·s juridiques dûment informée.

Un recours en annulation de la loi a d'ores et déjà été déposé devant la Cour constitutionnelle par des magistrats flamands. Un autre, déposé par l'OVB et Avocats.be a suivi dans la foulée.

Décret gratuité & frais scolaires

Les éditeur·ice·s de jeunesse ont largement contribué au développement et à la reconnaissance de la littérature pour la jeunesse. Leurs auteurs et autrices font le bonheur des jeunes lecteurs. C'est grâce à leurs ouvrages de qualité que les plus jeunes découvrent **le plaisir de lire**.

Au début des années 80, certains éditeur·ice·s de jeunesse ont imaginé une formule d'abonnements-livres destinée aux enseignants et aux familles. Grâce au regroupement des abonnements dans les écoles, ils ont **pu proposer des livres de qualité à un prix réellement démocratique**. Car il faut savoir que les familles qui s'abonnent et leur font confiance ne sont pas nécessairement les plus fortunées, mais bien les plus concernées par le développement affectif et intellectuel de leurs enfants.

Avant l'entrée en vigueur du décret gratuité, les **formules de regroupement d'abonnements dans les écoles** étaient considérées comme des **frais facultatifs autorisés**. Chaque établissement était libre d'informer les familles de l'existence de cette formule. Depuis le nouveau décret, de nombreux enseignants pensent qu'il leur est désormais interdit de le faire dans l'enseignement maternel. Or, l'activité des éditeur·ice·s de jeunesse — tels Bayard et Milan, Pastel | L'école des loisirs, Philéas & Auto-bulle, etc. — ne relève-t-elle pas justement des **frais extrascolaires** ? La diffusion de leurs fascicules peut être considérée comme une information, voire un service aux familles. Libre à elles de s'abonner ou pas, puisque ces abonnements ne revêtent **aucun caractère obligatoire**.

L'ADEB et les éditeur·ice·s de jeunesse partagent la volonté des autorités publiques de **réduire les inégalités entre les enfants**. Or, **l'accès à la culture** constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. À l'heure où l'on ne cesse de pointer du doigt les mauvais résultats de nos élèves en lecture, où l'on s'interroge sur l'omniprésence des écrans dans nos vies, **il serait regrettable de rendre l'accès au livre plus difficile, et de se priver d'un objet culturel qui contribue à l'acquisition des apprentissages fondamentaux**.



Chapitre 3 • Administration



1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé comme suit :



Président
Simon Casterman
(Casterman)
(Fin mandat juin 2024)



Trésorier
Philippe Comeliau
(Mols)
(Fin mandat juin 2026)



Administratrice
M.-A. Englebienne
(De Boeck Supérieur)
(Fin mandat juin 2023)



Administratrice
Christel Hoolans
(Dargaud-Lombard)
(Fin mandat juin 2026)



Administrateur
Patrick Moller
(Dilibel)
(Fin mandat juin 2025)



Administrateur
Paul-Etienne Pimont
(Larcier | Intersentia)
(Fin mandat juin 2023)

La précédente assemblée a renouvelé les mandats de Philippe Comeliau (Mols) et de Christel Hoolans (Dargaud-Lombard & Kana).

Le départ pour l'Italie de Julie Biasucci, fondatrice des éditions Fawkes, et la démission de l'ADEB des éditions Mardaga, laissent deux mandats vacants.

2. L'équipe



Benoît Dubois
Directeur

b.dubois@adeb.be



Marie Meurice
Responsable financière
& administrative
m.meurice@adeb.be



Christelle Dyon
Responsable
Communication
c.dyon@adeb.be



Antoine Fontaine
Export &
relations éditeurs
a.fontaine@adeb.be



Carine Lecomte
Responsable
juridique
c.lecomte@adeb.be



Fabienne Rynik
Responsable export
& relations éditeurs
f.rynik@adeb.be

3. Membres

L'ADEB est fière de représenter 78 maisons d'édition et trois distributeurs.

Depuis la précédente assemblée générale, nous comptons **sept nouveaux membres** (Altura éditions, éditions Anspach, éditions Bleu dans Vert, Kaza éditions, éditions Marmottons, Société de langue et de littérature wallonnes et les éditions du tiroir), et malheureusement trois départs (Fawkes éditions, Héros modernes et les éditions Mardaga).

4. Cotisations 2024



Chiffre d'affaires

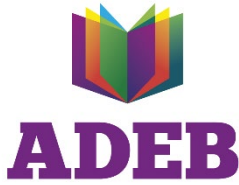
Cotisation d'accueil ¹³	155 €
Moins de 74 400 €	155 €
De 74 400 à 124 000 €	395 €
De 124 000 à 247 900 €	800 €
De 247 900 à 371 800 €	1 235 €
De 371 800 à 495 800 €	1 600 €
De 495 800 à 619 700 €	1 970 €

¹³ Valable un an pour tout nouvel éditeur·ice·s. (ou un éditeur·ice. qui n'est plus membre depuis deux ans au moins) avec un chiffre d'affaires inférieur à 124 000 €.

De 619 700 à 743 700 €	2 455 €
De 743 700 à 991 600 €	2 925 €
De 991 600 à 1 239 500 €	3 400 €
De 1 239 500 à 1 859 200 €	4 060 €
De 1 859 200 à 2 478 900 €	4 205 €
De 2 478 900 à 4 957 900 €	6 380 €
De 4 957 900 à 8 676 300 €	7 780 €
De 8 676 300 à 12 394 600 €	9 195 €
De 12 394 600 à 18 592 000 €	10 970 €
De 18 592 000 à 38 500 000 €	12 965 €
De 38 500 000 à 50 000 000 €	17 950 €
De 50 000 000 à 60 000 000 €	20 940 €
+ de 60 000 000 €	24 930 €



Distributeurs-Diffuseurs 2 450 € ou 4 000 €



Nous contacter

Association des éditeurs belges | ADEB

Avenue R. Vandendriessche, 18 (boîte 19) | 1150 Bruxelles
☎ +32 (0)2 241 65 80 ✉ adeb@adeb.be 🌐 <https://adeb.be>



🌐 facebook.com/ADEBBelgique

📷 instagram.com/adeb_belgique

🌐 linkedin.com/company/adeb-belgique

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

